PROMESSE INSTITUTIONNELLE
NORME SEPA

MODE D'EMPLOI

La Promesse Institutionnelle est un document exclusivement destiné aux institutions (Municipalités, collectivités territoriales..) qui ne peuvent pas effectuer un versement par chèque mais uniquement par virement.
Elle se compose d'une feuille :

- la 1ère moitié de la feuille est la Promesse Institutionnelle. Elle doit être complétée par l'institution concernée et être retournée, à la coordination, avec les fonds collectés par la manifestation.
- La 2nde moitié de la feuille est un document à conserver par l'institution pour que celle-ci concrétise sa promesse par virement.

La Promesse Institutionnelle est à joindre à la RDF du contrat auquel elle est rattachée. Un contrat peut intégrer plusieurs Promesses Institutionnelles.

Ce document est un modèle papier que vous pouvez reproduire autant de fois que nécessaire (selon les besoins de vos organisateurs).

INFORMATIONS SUR LES NOUVELLES NORMES SEPA

Le passage des virements des collectivités publiques aux normes européennes SEPA a entraîné des modifications dans les informations que les trésoreries portent sur le libellé des virements.

Jusqu'à présent, les trésoreries indiquaient la structure émettrice du paiement (ex : mairie de … et, ou le code postal). C'est à partir de ces informations que nous identifions la provenance des versements et leur correspondance avec les formulaires de promesses institutionnelles.

Depuis le passage des versements aux normes SEPA, les trésoreries identifient les versements par des codes spécifiques : un code identifiant la trésorerie chargée du versement et un code identifiant la mairie ordonnant le versement. Ce changement est très récent et il n'existe pas à ce jour de table de correspondance nous permettant de faire le lien entre ces codes et une institution.

Pour rapprocher au mieux les promesses institutionnelles des versements effectués, nous avons fait évoluer la promesse institutionnelle pour que le formulaire comporte une zone où les institutions pourront compléter ces codes spécifiques.

Téléthon
2 ET 3 DECEMBRE 2011

Promesse Institutionnelle

A remettre à la coordination Téléthon

N° de la manifestation : _____ ___ _____

Date,

☐ La Municipalité
☐ Le Conseil Général
☐ Le Conseil Régional
☐ Autre institution
(Cochez la case correspondante)

de.....

(Code Postal : .....) s'engage à verser la somme de ..... € à l'AFM dans le cadre de l'opération Téléthon 2011.

Signature

Suite au passage des virements aux normes SEPA, les informations portées par les trésoreries dans la zone de libellé du virement ne nous permettent pas systématiquement d'identifier la collectivité publique émettrice du versement. Pour être en mesure d'affecter correctement votre virement merci de bien vouloir renseigner les informations suivantes :

Code de la trésorerie *(codique)*							**Code sur 6 positions**
Code de l'institution pour la trésorerie *(hélios)*				**Code sur 3 positions**			

Si vous n'avez pas connaissance de ces informations, Contactez votre trésorerie qui peut vous les communiquer.

Suite au passage des virements aux normes SEPA, les informations portées par les trésoreries dans la zone de libellé du virement ne nous permettent pas systématiquement d'identifier la collectivité publique émettrice du versement. Pour être en mesure d'affecter correctement votre virement merci de bien vouloir renseigner les informations suivantes :

Code de la trésorerie *(codique)*							**Code sur 6 positions**
Code de l'institution pour la trésorerie *(hélios)*				**Code sur 3 positions**			

Si vous n'avez pas connaissance de ces informations, Contactez votre trésorerie qui peut vous les communiquer.

ATTENTION ! Seuls les versements **identifiables** et effectivement sur le compte de l'AFM entre le **01/11/11 et le 28/02/12** seront pris en compte dans les résultats des coordinations. Une promesse institutionnelle dont le versement n'est pas sur le compte de l'AFM au 28/02/12 ne sera pas comptabilisée.